Aide à l'acquisition d'équipement professionnel

Formation

Présentation

L’aide à l’équipement permet aux stagiaires de la formation professionnelle d’acquérir plus facilement le matériel spécifique indispensable pour l’emploi auquel il se destine. Il s’agit d’une participation financière à un projet d’acquisition validé par l’organisme de formation.

A qui ça s'adresse ?

Cette aide est destinée aux stagiaires de la formation professionnelle se destinant à un métier nécessitant un matériel spécifique (autre qu’un équipement de protection individuelle ou du matériel numérique ; une liste des matériels concernés est disponible dans la procédure plus bas dans cette page).

Comment ça marche ?

Le stagiaire de la formation professionnelle doit transmettre une demande à la Région (un devis, projet validé par l’organisme de formation). Seulement ensuite, il peut acquérir le matériel correspondant et demander le versement de la subvention.

Pour plus d'informations, consultez les documents ci-dessous :

- Procédure aide à l'équipement pdf 656.27 Ko

Votre dossier est prêt ? Pour faire ou suivre votre demande d'aide, cliquez sur le lien ci-dessous (création / connexion de compte nécessaire) :

- Région Normandie - Mon Espace aides Normandie

Comment la Région finance ?

La Région finance à hauteur de 50% du prix du matériel que le stagiaire projette d’acquérir, s’il relève bien du matériel éligible.

Qui je contacte ?

Service accompagnement des publics en formation

jesuisenformation@normandie.fr

02 32 76 38 35